



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIV)/2
5 octobre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

A) PROJETS ACHEVÉS

- (1) PD 723/13 Rev.2 (F) **Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar - Phase I, Étape 1**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	153 900
Budget de l'OIBT:		\$EU	140 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement de la Corée:	\$EU	40 000	
Gouvernement du Myanmar		\$EU	13 900
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée au deuxième semestre 2013 Rev.2: approuvée au premier semestre 2015		
Date de lancement et durée:	Mars 2018 / 25 mois		

I. Introduction

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière, au Myanmar, en recherche sur la conservation de la biodiversité. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2015, et l'Étape 1 de la Phase I a été financée en 2017. L'accord de projet en régissant sa mise en œuvre a été finalisé en décembre 2017. L'étape 1 de la phase I a débuté en juin 2018 et la mise en œuvre des activités s'est achevée en mars 2020.

II. Objectif du projet

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord, et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*). Sur le long terme, l'objectif de développement du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité transfrontière dans le massif du Taninthayi. De manière plus spécifique, l'étape 1 de la phase I du projet visait à valoriser les capacités et moyens nationaux en matière de conservation de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar en vue d'accompagner les activités de conservation de la biodiversité transfrontière menées dans les aires protégées du massif du Taninthayi en collaboration avec les partenaires thaïlandais.

III. Réalisations et produits du projet

L'objectif spécifique de l'étape 1 de la phase I a été atteint en renforçant la capacité des organismes nationaux en matière de recherche et suivi sur la conservation de la biodiversité, ainsi que les opportunités de développement de moyens d'existence pour les communautés locales du massif du Taninthayi qui sont tributaires des forêts. Au nombre des principales réalisations de ce projet au regard de ses trois produits, figurent les suivantes:

Les capacités de l'Institut de recherche forestière à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de recherche et de suivi sur la conservation de la biodiversité dans le massif du Taninthayi ont été renforcées

- Études et travaux de recherche sur la biodiversité: des inventaires forestiers et des études de la flore ont été menés sur 15 placettes d'échantillonnage (30 m × 30 m) et 67 espèces appartenant à 29 familles ont été répertoriées; des études de la faune ont été menées en installant 56 appareils photos pièges dans des forêts naturelles avec l'assistance technique de l'Académie chinoise des sciences. Au total, une trentaine d'espèces fauniques ont été répertoriées, dont la panthère nébuleuse, le sanglier, le Red Muntjac, l'ours noir d'Asie, etc.; Une étude des produits forestiers non ligneux a été menée au moyen de questionnaires associés à des entretiens en personne;
- Une évaluation socio-économique de sept villages de la municipalité de Taninthayi a été menée; et
- Une formation au suivi de la biodiversité a été dispensée au personnel du Département forestier et aux communautés locales: elle a comporté une formation aux patrouilles SMART destinée aux communautés locales du 5 au 7 septembre 2018 dans la municipalité de Taninthayi, et à l'intention du personnel du Département forestier du 21 au 23 août 2019 au FRI, à Yezin, ainsi qu'une formation à la conservation de la biodiversité, aux aires protégées et à la gestion des habitats du 19 au 21 septembre 2018 dans le parc du Mont-Popa et une seconde session de formation du 25 au 27 novembre 2019.

Mise en place de mécanismes institutionnels initiaux pour la conservation transfrontière de la biodiversité dans les aires protégées du massif du Taninthayi

- Réunions de concertation avec les parties prenantes: trois ateliers et cinq réunions de concertation avec les communautés locales ont été organisés d'août 2018 à septembre 2019. Il s'agissait de: deux ateliers de consultation destinés à promouvoir la conservation de la biodiversité dans les zones transfrontières organisés le 26 juin 2019 à l'Institut de recherche forestière (FRI) à Yezin, et le 27 septembre 2019 à Myeik, dans la région de Taninthayi ainsi qu'un atelier régional destiné à promouvoir la conservation de la biodiversité dans le massif du Taninthayi organisé le 26 septembre 2019;
- Huit exposés didactiques ont été organisés pour sensibiliser le public au rôle des forêts dans la conservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la conservation des sols et de l'eau et l'amélioration des moyens d'existence. Le projet a aussi conjointement organisé la Journée internationale des forêts 2019 au Myanmar avec des partenaires; et
- À l'échelon local, des ONG telles que la Société savante de conservation de la faune (WCS)-Myanmar, le Fonds mondial pour la nature (WWF)-Myanmar, *Flora & Fauna International* (FFI)-Myanmar et *Friends of Wildlife* (FoW)-Myanmar ont participé à la conservation de la biodiversité dans la zone du projet. Tous ont joué un rôle important s'agissant de promouvoir des activités conjointes en tirant parti de leur vaste expérience.

Les opportunités d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales du massif du Taninthayi tributaires des forêts ont été renforcées

- Activités visant à améliorer des moyens d'existence viables: il s'agissait d'une formation aux activités d'agroforesterie et de développement de moyens d'existence pour les communautés locales organisée du 9 au 11 septembre 2018 au Camp de la plantation forestière, dans le village de Chaung Naut Pyan, dans la municipalité de Taninthayi. La production de produits forestiers non ligneux a été analysée dans six villages, dont l'usage du bois de feu et du charbon de bois par les villageois locaux, d'une formation au développement de l'écotourisme dans les communautés locales organisée du 23 au 25 septembre 2019 dans la municipalité de Taninthayi; et
- Plusieurs ONG et entités du secteur privé se sont jointes aux activités d'amélioration des moyens d'existence en vue d'éradiquer la pauvreté dans certains villages et créer des opportunités de gagner un revenu. Il est encourageant de constater que le prochain projet (par ex., l'étape 2 de la Phase I et la Phase II) bénéficierait d'un appui supplémentaire de leur part. Le secteur privé contribuerait des fonds au budget des activités d'amélioration des moyens d'existence dans le cadre de leurs activités de responsabilité sociale d'entreprise.

Au cours de la période du projet, des membres du personnel du projet, des chercheurs et du personnel local du Département des forêts ont produit plusieurs rapports techniques. Il s'agit de: Évaluation socio-économique de la municipalité de Taninthayi; Étude sur la biodiversité – diversité des essences et de la faune; Étude sur les produits forestiers non ligneux; Analyse de la modification du couvert forestier dans la région de Taninthayi dans l'optique de la conservation de la faune; Potentiel de stockage de carbone et son rapport avec la structure des peuplements forestiers

naturels de la municipalité de Tanintharyi; et Modèles de répartition des espèces dans les forêts naturelles de la municipalité de Tanintharyi.

IV. Acquis et répercussions

Le projet a contribué à mettre en place un programme de conservation de la biodiversité dans le massif du Taninthayi qui permette de valoriser la conservation des habitats d'une vaste palette d'espèces sauvages. Les principaux acquis du projet sont les suivants:

- Mécanismes pluripartites de concertation: durant la période de mise en œuvre du projet, plusieurs organismes publics et ONG se sont impliqués, directement ou indirectement. Les organismes publics impliqués sont le Département des forêts, le Département des forêts de la région de Tanintharyi, le département des petites industries, le Département du tourisme ainsi que plusieurs Départements forestiers régionaux. Les ONG ont joué un rôle important en fournissant des personnes ressources pour les formations et ateliers ainsi que des informations sur la biodiversité, mais aussi en partageant leurs expériences. Les communautés locales ont par ailleurs pris une part active aux formations sur l'amélioration des moyens d'existence. Le projet a enfin noué de bonnes relations de travail avec les organisations partenaires telles que WCS-Myanmar, WWF-Myanmar, FFI-Myanmar et FoW-Myanmar pour promouvoir la conservation de la biodiversité dans la région de Tanintharyi.
- Capacité accrue des principaux bénéficiaires ciblés en matière de conservation de la biodiversité et de génération de revenus: les parties prenantes primaires, dont l'Institut de recherche forestière, en ont bénéficié sous la forme d'un appui technique et de renforcement des capacités avec de l'équipement (par ex., GPS, boussoles manuelles, appareils photo et pièges photographiques) afin de pouvoir mener des patrouilles intelligentes et un suivi de la faune. Sur les sites du projet, les communautés locales ont également suivi une série de formations pratiques en agroforesterie, aux produits forestiers non ligneux (PFNL), à l'artisanat du bambou et à l'écotourisme villageois.

Au nombre des répercussions du projet figurent sa contribution à l'élaboration de politiques nationales en matière de biodiversité. La Division de la conservation de la nature et de la faune va mettre à jour sa Stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité (NBSAP), afin de prendre en compte les enseignements du projet. Elle a également lancé un programme intitulé Réintroduction des habitats naturels (RNH) dans les aires protégées (2019-2020 à 2028-2029), qui comporte un volet conservation transfrontière de la biodiversité. La Division de la planification et des statistiques va mettre à jour son Plan directeur national des forêts (2000-2001 à 2029-2030) pour y incorporer la conservation de la biodiversité et des garanties sociales en se fondant sur les réalisations du projet. Il serait utile de partager les résultats du projet, ses stratégies de mise en œuvre et ses expériences avec les parties prenantes et ONG partenaires concernées afin d'amplifier les activités du projet et les reproduire dans d'autres régions.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Il est vital d'assurer la conservation efficace de la biodiversité pour assurer la pérennité environnementale, économique, sociale et culturelle du massif du Taninthayi. Les enseignements majeurs dégagés de l'étape 1 de la Phase I sont les suivants:

- Les études de référence sur les aspects biodiversité, social, économique, culturel et juridique du massif du Taninthayi ont contribué des apports intéressants pour les consultations avec les parties prenantes
- La série de consultations avec les parties prenantes a aidé à nouer d'étroites relations de travail entre les autorités du département forestier et les communautés locales en permettant de mieux comprendre l'histoire et la dynamique des problématiques liées à la conservation et au développement, de même que les intérêts de chacun. Cela dit, il est complexe de parvenir à maintenir des intérêts communs entre les différentes parties prenantes
- À l'échelon local, des études de la biodiversité spécifiques à un site associées à des activités d'amélioration des moyens d'existence ont bénéficié de l'appui des communautés locales. Faire participer les communautés locales aux études sur la biodiversité et au suivi a suscité un sentiment d'appropriation
- Le Département forestier et les autorités locales ont fourni un appui prenant diverses formes pour initier les activités du projet. La facilitation, la coordination, la mobilisation des moyens et l'application de la loi pourraient être plus productifs si le projet bénéficiait d'un appui politique accru

- Il est essentiel d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés locales dans une optique de long terme
- La conservation transfrontière de la biodiversité est un objectif difficile dans la mesure où elle implique de multiples organisations et institutions de l'échelon local à transfrontière. Développer et maintenir des engagements en faveur de la gestion de la conservation transfrontière de la biodiversité nécessitera un appui politique substantiel tant à l'échelon national que régional

Dans le contexte de la rationalisation des activités du projet menées dans le massif du Taninthayi, il conviendrait que le Département forestier reproduise le modèle de l'approche conservation dans d'autres aires protégées du pays. Pour élaborer une initiative de conservation transfrontière de la biodiversité dans le massif du Taninthayi, il sera également essentiel de disposer d'un financement pérenne de la mise en œuvre de l'étape 2 de la Phase I et de la Phase II afin d'augmenter la pérennité de long terme. Suite à la reconnaissance internationale du massif du Taninthayi le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande au titre d'écorégion d'importance planétaire, ce massif pourrait être promu pour figurer parmi les corridors de biodiversité prioritaires importants au niveau régional, par exemple à l'échelon de l'ASEAN et de la sous-région du Grand-Mékong.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet ainsi que plusieurs rapports techniques de même qu'un rapport d'audit financier final satisfaisant, le Comité pourra déclarer achevé le projet PD 723/13 Rev.2 (F) Phase I, Étape 1. Les rapports et publications se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(2) PD 754/14 Rev.3 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	659 131
Budget de l'OIBT:		\$EU	541 031
Gouvernement du Japon:	\$EU	541 031	
Contrepartie (ONG Ce.Sa.Re.N):		\$EU	118 100

Agence d'exécution: Organisation non gouvernementale
«Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles»
(organisation non gouvernementale Ce.Sa.Re.N)

Période d'approbation: Premier semestre 2015

Date de lancement et durée: Avril 2017 / 36 mois

I. Introduction

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2015 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé lors du Cycle de projets du premier semestre 2016, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet en régissant l'exécution a été considéré signé par l'ensemble des parties le 27 mars 2017. Le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT a été opéré le 4 avril 2017 en vue de lancer la mise en œuvre du projet. La contribution budgétaire de l'OIBT relative à ce projet n'a pas été perturbée par les difficultés dues à la défaillance financière

Une version satisfaisante du rapport d'achèvement du projet a été reçue en mai 2020, soit dans le délai de trois mois (suivant la date officielle de l'achèvement technique fixée au 31 mars 2020) conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets de l'OIBT. Le reliquat des fonds du projet non dépensés à la date d'achèvement du projet, d'un montant de 5 365,21 \$EU, a été retourné au Secrétariat de l'OIBT en accord avec les dispositions de l'accord régissant son exécution. Suite à la soumission, en mai 2020, par l'Agence d'exécution du rapport final d'audit financier du projet, la procédure d'achèvement et de clôture du projet a été activée.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était d'assurer la gestion en mode durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 42 forêts sacrées sur ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

III. Réalisations et produits du projet

Outre leurs fonctions culturelles et rituelles, les forêts sacrées offrent au Bénin un refuge spécial et un sanctuaire pour la biodiversité locale, qui comporte plusieurs espèces rares d'animaux et de plantes dont certaines sont inscrites sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les forêts sacrées constituent un modèle exemplaire de gestion et de conservation traditionnelles de la biodiversité. Leur protection repose sur des croyances traditionnelles ancrées dans la tradition, le pouvoir de l'autorité traditionnelle et le pouvoir des dignitaires et chefs religieux locaux.

Avec la participation d'une sélection de communautés riveraines des sites Ramsar 1017 et 1018, situés dans le sud du Bénin sur le littoral entre les coordonnées 1° 37'45" et 2° 42' 35" de longitude est et entre 6°12'37" et 7°1' de latitude nord au Bénin (Districts du Littoral-Atlantique, Mono, Ouémé Plateau, Couffo et Zou), à l'achèvement du projet, en mars 2020, les principales réalisations et produits connexes sont les suivants:

- Quarante-deux forêts sacrées ont été délimitées dans le cadre de relevés menés par des géomètres experts agréés. Les plans simples de gestion forestière (PSGF) élaborés pour ces 42 forêts sacrées objet de l'exécution du projet ont été approuvés et validés au plan technique par le Ministère responsable des forêts au Bénin, en concertation avec tous les acteurs concernés dans le cadre d'une démarche participative. Ces PSGF ont permis aux dignitaires locaux et municipalités rurales de définir conjointement les modalités de la gestion, du contrôle et du suivi des bonnes pratiques dans ces forêts sacrées;
- Ces 42 forêts sacrées ont été dotées d'un titre de reconnaissance juridique tandis que leurs limites ont été délimitées par des bornes en pierre clairement visibles, ce afin de prévenir toute incursion et activités connexes, dans le cadre d'un processus de cartographie qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes concernées, dont les communautés riveraines de ces forêts sacrées qui en sont tributaires;
- Des comités locaux de gestion ont été formés pour assurer la coordination de la gestion des 42 forêts sacrées avec les autorités locales sur la base des préconisations de l'étude socio-économique afin que les communautés locales puissent bénéficier des opportunités économiques qui découleront de la gestion des ces 42 forêts sacrées (moyens d'existence, consommation de bois de feu; aspects culturels et rituels, etc.);
- Une surface de 68,5 hectares limitrophe de ces forêts sacrées a été plantée d'essences exotiques (*Tectona grandis*, *Acacia auriculiformis*, *Cassia siamea*, etc.) dans le cadre d'un régime agroforestier en vue de mettre en place une zone tampon et contribuer ainsi à réduire la pression anthropique sur ces forêts sacrées tout en apportant une autre source de revenus issus des récoltes alimentaires associées aux arbres à objectifs multiples qui ont été plantés. Ces activités génératrices de revenus ont contribué à réduire la pauvreté chez les communautés riveraines qui sont tributaires des FS des sites Ramsar Sites 1017 et 1018 au Bénin;
- Environ 160 hectares de forêt sacrée ont été enrichis au moyen d'essences indigènes à objectifs multiples (*Khaya senegalensis*, *Milicia excelsa*, *Terminalia superba*, *Triplochiton scleroxylon*, *Adansonia digitate*, etc.), avec la réintroduction d'espèces rares de faune (*Python regius*, *Varanus exanthematicus*, *Varanus niloticus*, *Chamaeleo gracilis*, *Chamaeleo senegalensis*, *Galago spp.*, *Cercopithecus erythrogaster*, etc.), ce en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité dans ces sites Ramsar Sites 1017 et 1018;
- Une étude technique visant à recenser les systèmes améliorés de production agricole (SAP) a été finalisée par un consultant national afin de préconiser les modalités et moyens adaptés de mettre en œuvre ces SAP identifiés. Quatre-vingt-six agriculteurs dont les champs jouxtent les FS ont bénéficié de sessions de formation sur la manière d'appliquer ces SAP et techniques connexes, en fonction de la nécessité. Le processus de concertation a été lancé pour dégager des synergies et faire collaborer les parties prenantes dans le cadre d'une démarche intégrée de gestion du paysage prenant en compte les exigences des SAP;

- S'agissant d'une activité continue et régulière, l'agence d'exécution du projet a poursuivi sa campagne de sensibilisation, qui a démarré avec l'atelier de lancement du projet, aux rôles et à l'importance des forêts sacrées au Bénin. Des entités locales (associations, coopératives, organisation non gouvernementales locales) ont participé à cette campagne en raison de leur aptitude à interagir directement avec les communautés locales riveraines de la zone de mise en œuvre de ce projet sur les sites Ramsar 1017 et 1018;
- Un article signé de plusieurs mains sur les réalisations en matière de biodiversité des forêts tropicales au Bénin a été préparé et mis en ligne sur le site web de l'OIBT le 21 mars 2020 pour célébrer la Journée internationale des forêts, concomitamment à des réalisations similaires du projet qui est mis en œuvre dans la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) dans les Districts de Bogor, Cianjur et Sukabumi à Java, en Indonésie.
- Un autre article intitulé «Sauvegarder le sacré» a été publié dans le numéro 29/2 de TFU, la revue trimestrielle de l'OIBT, afin de faire connaître les principales réalisations, acquis et enseignements de la mise en œuvre de ce projet PD 754/14 Rev.3 (F).

Pour en savoir plus sur les produits de ce projet, saisir son numéro, PD 754/14 Rev.3 (F), dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.itto.int/project_search.

IV. Acquis et répercussions

À l'achèvement du projet, les principaux acquis et impacts du projet, au regard des produits escomptés et activités associées, concernent essentiellement le besoin crucial de raviver les fonctions et valeurs particulières des forêts sacrées, qui ont fait l'objet d'un profond respect de la part des ancêtres au Bénin. Tout cela a contribué à faire revivre et à promouvoir l'identité culturelle et les aspects rituels qui caractérisent la relation entre les communautés riveraines et les forêts sacrées. Outre l'élaboration de plans simples de gestion, ce projet a contribué à doter les forêts sacrées d'un cadre de protection destiné à assurer leur intégrité physique. Le projet a ainsi contribué à mettre en place deux types d'organes de gestion: des *comités locaux de gestion de la forêt sacrée (CLFS)* à l'échelon local et des comités municipaux chargés de coordonner et d'effectuer le suivi de l'intégration des forêts sacrées (*comité communal de coordination et de suivi de l'intégration de la forêt sacrée (CCSI)*) au niveau des municipalités rurales. Ces organes ont été chargés de mener les procédures de reconnaissance juridique propices à l'intégration des forêts sacrées dans le domaine forestier permanent des municipalités rurales. Il importe par ailleurs de noter que l'ambassade du Japon au Bénin a participé à certaines activités du projet (l'ambassadeur du Japon au Bénin a assisté à l'atelier de lancement tandis que d'autres représentants de l'ambassade se sont impliqués dans les ateliers techniques, les réunions du comité directeur du projet et les visites sur le site du projet en lien avec le suivi du projet).

Dans le cadre des plans simples de gestion forestière (PSGF) des 42 forêts sacrées objet du projet, des plans économiques ont été élaborés et leurs principaux bénéficiaires sélectionnés et formés à la préparation d'un plan d'activité économique simplifié qui pourrait leur permettre d'obtenir des emprunts prenant la forme de microcrédits auprès d'établissements financiers spécialisés appelés «systèmes financiers décentralisés» (SFD). Le but était d'encourager et de mettre en œuvre des activités génératrices de revenus dans la zone tampon riveraine de ces 42 forêts sacrées sur les sites Ramsar 1017 et 1018, qui seront des sources de moyens d'existence pour réduire la pauvreté chez les communautés riveraines tributaires des forêts sacrées. La durée de 36 mois du projet s'est avérée être trop courte pour mettre en œuvre les plans simples de gestion et plans d'activité connexes dans nombre des forêts sacrées ciblées.

Dans une perspective de moyen à long terme, un accroissement du couvert forestier de ces 42 forêts sacrées situées sur les sites Ramsar 1017 et 1018 devrait permettre d'améliorer la conservation de la biodiversité, tout en améliorant les moyens d'existence grâce aux activités génératrices de revenus mises en œuvre par les communautés locales dans la zone tampon pourrait contribuer à réduire progressivement la pression anthropique à objectifs multiples sur ces 42 forêts sacrées.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet ont trait au besoin de prendre en compte la reconnaissance juridique des forêts sacrées sur la base des droits légitimes des croyances traditionnelles des membres des communautés locales riveraines de ces 42 forêts sacrées. Chacun des acteurs concernés (autorités traditionnelles, chefs de village, habitants locaux, agriculteurs riverains des forêts sacrées et autorités municipales) a été conscientisé et sensibilisé à la nécessité de protéger les forêts sacrées, diverses séances d'information et de sensibilisation ayant été menées à cette fin. Un autre aspect central pour assurer une exécution harmonieuse tient au renforcement de la

participation des municipalités rurales au processus de gestion des forêts sacrées en facilitant l'interaction avec les autres parties prenantes, dont les communautés locales.

La pérennité des produits/acquis du projet a été assurée par l'implication coordonnée des principales parties prenantes, dont les communautés locales et les municipalités rurales, à la mise en œuvre du projet. Cet aspect a contribué à la possibilité d'associer des connaissances et pratiques traditionnelles en matière de gestion aux exigences d'une gestion moderne de la forêt liées à l'intégration des forêts sacrées dans les systèmes des aires protégées des municipalités. Les cadres de réglementation mis en place en collaboration étroite avec les municipalités rurales et les communautés locales, ainsi que les plans simples de gestion élaborés dans le cadre d'une démarche participative ont aidé à conforter le leadership des communautés locales dans la gestion de ces 42 forêts sacrées objet de l'exécution de ce projet sur les sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin. La mise en œuvre de ce projet a contribué à accroître l'influence des communautés locales et à renforcer leur rôle d'encadrement dans l'optique de la protection ultérieure de ces forêts sacrées.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu dans les délais impartis le rapport d'achèvement du projet ainsi que les rapports techniques du consultant, de même qu'un rapport d'audit financier final satisfaisant, le Comité pourra déclarer achevé le projet PD 754/14 Rev.3 (F). Les rapports se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(B) AVANT-PROJETS ACHEVÉS

Aucun.

* * *